



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

**PARIS, LE 9 MARS 2021**

### **Shahn ERU (USA PERPIGNAN)**

*Oyonnax Rugby / USA Perpignan du 4 mars 2021 (J22 PRO D2)*

**Carton rouge**

A l'occasion de la rencontre Oyonnax Rugby / USA Perpignan, M. Shahn ERU a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Shahn ERU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 mars 2021.

M. Shahn ERU est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Romain URUTY (AS BEZIERS HERAULT)**

*US Montalbanaise / AS Béziers Hérault du 5 mars 2021 (J22 PRO D2)*

**Carton rouge**

A l'occasion de la rencontre US Montalbanaise / AS Béziers Hérault, M. Romain URUTY a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Romain URUTY est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 mars 2021.

M. Romain URUTY est suspendu dans l'attente de cette audience.



## **Paul GABRILLAGUES (STADE FRANCAIS PARIS)**

*Stade Français Paris / SU Agen Lot-Et-Garonne du 6 mars 2021 (J18 TOP 14)*

**Carton rouge**

A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / SU Agen Lot-Et-Garonne, M. Paul GABRILLAGUES a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Paul GABRILLAGUES est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 mars 2021.

M. Paul GABRILLAGUES est suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Philippe SAINT-ANDRE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)**

*Montpellier Hérault Rugby / ASM Clermont Auvergne Perpignan du 5 mars 2021 (J18 TOP 14)*

**Rapport de l'arbitre de champ**

A l'issue de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / ASM Clermont Auvergne, l'arbitre de champ désigné lors de cette rencontre a signalé le comportement de M. Philippe SAINT-ANDRE, Directeur de Rugby du Montpellier Hérault Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Philippe SAINT-ANDRE et le club du Montpellier Hérault Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 mars 2021.

M. Philippe SAINT-ANDRE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

